

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Février 2010

Il y a 29 votants, présents ou ayant donné une procuration, à cette réunion.
Nos commentaires figurent en *italique*.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 CECEMBRE 2009

Comme d'habitude le maire s'est refusé à établir un « Procès Verbal » qui relate les débats.

L'opposition vote donc contre ce document sans intérêt!

Votes : 22 pour – 7 contre

Le maire commence par accuser réception de la lettre de Pierre APPRIOU l'informant qu'à compter de ce jour, l'opposition enregistrera les débats : « dont acte » dit-il.

Nous rappelons que lors du conseil municipal du 17 décembre 2008 le maire avait promis d'enregistrer les débats.

François LEBORGNE était revenu sur cette décision le 11 juin 2009 en prétextant que cela n'était pas envisageable « puisque cela entraînerait l'installation d'un système qui ne pourrait pas être réutilisé lorsque la salle du conseil serait mise aux normes. »

Nous montrons aujourd'hui qu'un enregistrement est possible à très peu de frais : un magnéto numérique coûte en moyenne 65 euros !

Ainsi, être en mesure d'informer les citoyens de manière objective ne coûte pas cher ... Encore faut-il le vouloir !

2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

2.1. Projet d'Espace loisirs : adoption du plan de financement – Demandes de subventions – Autorisation de signature des marchés publics de travaux.

Stéphane APPRIOU lit une des deux maigres feuilles qui constituent le «dossier » joint à la convocation.

« Les travaux seraient décomposés en trois tranches :

- une tranche ferme : réalisation d'un bâtiment accueillant un dojo, une salle de danse et une salle de gymnastique, la réalisation des travaux de développement durable, de parking et de VRD.
- Une tranche conditionnelle n° 1 : les travaux relatifs aux terrains de tennis extérieurs.
- Une tranche conditionnelle n° 2 : les travaux relatifs aux vestiaires des tennis couverts et à l'extension des vestiaires du club house.

Dépenses		Recettes	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	169 090,00 €	Dotation globale d'équipement	100 000,00 €
Honoraires des bureaux d'études	15 591,00 €	Conseil Général	100 000,00 €
Travaux	1 989 300,00 €	C.C.P.A.	300 000,00 €
		Commune (H.T.)	1 673 981,00 €
		Commune (TVA)	426 100,27 €
TOTAL H.T.	2 173 981,00 €		
TVA à 19,6%	426 100,27 €		
TOTAL TTC	2 600 081,27 €		2 600 081,27 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le plan ci-dessus
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter les aides financières extérieures auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation globale d'équipement, du Conseil général, et de la C.C.P.A.
- D'autoriser monsieur le maire à signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires à la passation des marchés publics de travaux de l'espace loisirs sportifs. »

Pierre APPRIOU prend alors la parole pour faire la déclaration suivante :

« En préambule, je rappelle que l'opposition est, bien entendu, favorable à la réalisation d'équipements nouveaux, à condition qu'ils soient adaptés aux besoins des Plouguernéens. Cependant, dans le cas du complexe sports-loisirs qui nous est soumis aujourd'hui, il ne nous paraît pas possible d'émettre un avis sur la pertinence du projet.

En effet, vous écrivez que les études techniques sont achevées ! Dont acte mais alors, pourquoi, dans ce cas, votre convocation n'est-elle accompagnée que de deux maigres feuilles recto 21 x 29.7 ? Elles ne donnent même pas un vague aperçu de ce que vous voulez réaliser et, de ce fait, vous ne nous donnez pas la possibilité d'en juger la valeur. De plus, ce que nous devinons du projet est incohérent avec vos propos antérieurs.

Quelques explications en 2 types de remarques :

1. Les documents fournis

Dans la première feuille, la présentation du projet se résume à quatre lignes indiquant la répartition des travaux en trois tranches ! dont 2 optionnelles...C'est un peu court pour un projet de 2 600 000 euros !

La deuxième et dernière feuille, appelée « Récapitulatif » par l'architecte comporte, elle, huit lignes incompréhensibles.

Il est en effet question de VRD IV et de VRD II, ce qui sous entend qu'il y aurait des VRD I et des VRD III : où sont-ils ?

On lit aussi que sont concernés par les travaux, un « bâtiment A » et un « bâtiment F ». Comme aucun plan n'est joint, nous ne pouvons savoir en quoi consistent ces bâtiments. Il n'est pas non plus précisé ce que sont les bâtiments B, C, D, et E qui doivent exister!

On voit également apparaître un poste « développement durable » évalué à 300 000 euros, mais aucune indication sur ce dont il s'agit !

Il n'y a, par ailleurs, aucune décomposition par tranche!

Bref, ce pseudo dossier bâclé est donc incompréhensible et il est scandaleux de le soumettre au conseil municipal pour que ce dernier vous donne son accord pour « signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires à la passation des marchés publics de travaux » !

Un dossier digne de ce nom aurait dû, au minimum, comporter un plan de masse, une description succincte des ouvrages prévus avec leur surface, une décomposition du prix global par tranche et un calendrier prévisionnel d'exécution accompagné d'esquisses explicatives. Ces éléments pouvaient aisément être extraits du dossier technique établi par l'architecte, puisque vous qualifiez ce dossier d'achevé .

2. Le projet

Le programme que vous proposez est fondamentalement différent de celui qui avait été discuté au cours de la commission Sports-patrimoine-culture en décembre 2008 et présenté aux Plouguernéens dans le dernier Mouez Plouguerne annuel, distribué en août 2009.

Excusez du peu, mais la salle multisports a disparu et en ce qui concerne le football, la modification du terrain, la modernisation des tribunes et des vestiaires ont été supprimées alors que l'on voit apparaître de mystérieux travaux de développement durable , ainsi que des travaux relatifs aux terrains de tennis extérieurs, aux vestiaires des tennis couverts et à l'extension du club house.

Nous sommes étonnés qu'un nouveau projet de cette importance n'ait pas été présenté à la commission des finances ni discuté à nouveau, puisqu'il a été fondamentalement modifié, au sein de la commission Sports-patrimoine-culture.

Pour conclure, nous ne pensons pas que nos collègues de la majorité soient plus capables que nous d'émettre le moindre avis sur ce dossier, à moins, bien sûr, qu'ils n'aient été mieux informés que nous.

En conséquence, nous vous demandons de surseoir à l'examen de ce dossier par le conseil municipal ».

Le maire est très embarrassé et, c'est Stéphane APPRIOU qui précise qu'il ne s'agit pas, ce soir-là, de présenter le projet, « avec la couleur des portes mais d'obtenir les subventions ». Le maire approuve.

On ne sait pas ce que l'on va construire mais on demande des sous ! De qui se moque-t-on ?

Sylvaine CHAVANNE lui fait remarquer qu'il demande un accord d'emprunter plus de 1,7 million d'euros pour un projet non défini. « Qui vous dit que nous emprunterons ? » répond-il !

Il continue de se moquer de nous, lui qui a été contraint de faire un emprunt de 1,5 million d'euros fin mars 2009 et demande au conseil municipal du 4 mars prochain de l'autoriser à en contractualiser un nouveau.

Patrice MALGORN confirme que le dossier qui avait été présenté à la commission en 2008 ne correspond pas à ce qui est discuté aujourd'hui.

A une question de Sylvaine CHAVANNE sur le calendrier d'exécution il indique que les travaux devraient commencer « avant la fin de l'année ».

Il cafouille, indique que ce dont on parle aujourd'hui n'est qu'une partie du projet final. *Ce sera peut-être une nouvelle promesse de campagne pour 2014 qui ne verra pas plus le jour que ce qu'il a promis en 2001 et 2008 ?.*

Daniel LE CARDONNEL lui fait alors remarquer que la dotation globale d'équipement devrait être demandée pour le projet global.

Marie Pierre CABON demande des explications sur la nature des travaux de développement durable.

Le maire ne peut répondre et s'en tient à des banalités sur la récupération des eaux de pluie, la géothermie et une demande de subvention à l'ADEME.

Tout cela est navrant et, reconnaissant implicitement que le dossier est vide, insuffisamment travaillé, incomplet, le maire propose finalement de retirer du texte de la délibération la phrase l'autorisant à « signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires à la passation des marchés publics de travaux de l'espace loisirs sportifs. »

L'opposition ne peut voter ni « pour » ni « contre » un projet qui ne lui a pas été présenté !

Votes : 22 pour – 7 abstentions

2.2. Demande de garantie partielle d'emprunt présentée par la Maison de Retraite Intercommunale des Abers.

Il était demandé à la commune de garantir avec Lannilis et Landéda, un emprunt pour la restructuration de la maison de retraite. Le Conseil général envisageant de se porter garant cette délibération n'a plus lieu d'être.

2.3. Avance de subvention au profit de l'association Familles Rurales.

Pour faire face à des problèmes momentanés de trésorerie l'association a demandé une avance sur la subvention qu'elle doit recevoir. Le maire propose d'accorder une avance de 15 000 euros

Votes : 29 pour –

3. URBANISME – ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

3.1. Cimetière – Demande de rétrocession d'une concession perpétuelle.

Le rachat de la concession se fera au prix de 101,63 euros.

Votes : 29 pour –

4. TRAVAUX INFRASTRUCTURE ROUTIERE – EAUX - ASSAINISSEMENT

4.1. Implantation d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales situé sur la propriété de monsieur et madame LEBRIS.

Monsieur et madame LEBRIS demandent à ce que la commune fasse le nécessaire pour que le réseau d'eaux pluviales communal ne se déverse plus sur leur terrain.

Il est prévu de créer un ouvrage de rétention sur le terrain des propriétaires. Une convention doit donc être signée et le maire demande au conseil de l'approuver.

Pierre APPRIOU demande quel sera le coût de l'ouvrage. Lucien BRETON répond qu'il « sera minime, car effectué par les ouvriers de la commune ».

En fait il ne répond pas à la question, car ce n'est pas parce que les travaux seront effectués par les employés communaux qu'il sera « minime »

Pierre APPRIOU intervient à nouveau pour rappeler qu'un problème similaire existe sur le Méchou Camdoun, où un chemin est barré depuis plus de quatre mois pour cause d'inondation permanente suite à des travaux d'édification de talus effectués par les services techniques de la mairie.

Le maire fait l'étonné, et prend des notes *comme s'il découvrait le problème...ce qui est très étonnant car une affaire contentieuse est en cours entre la municipalité et des propriétaires riverains.*

Lucien Breton affirme que, pour drainer les eaux, 3 puits perdus seront réalisés par les services techniques « quand ils auront le temps »...Dont acte, mais nous suivrons de près cette opération car on ne peut accepter qu'une route reste fermée pour cause d'inondation.

Votes : 29 pour –

8. CULTURE – LOISIRS - COMMUNICATION

8.1 Don de livres à l'association Plouguerneau Accueil Solidarité

Après la vente effectuée en août dernier il reste un certain nombre de documents. 354 livres et 4 VHS seraient donnés à l'association précitée.

Votes : 29 pour –